

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/10/2021200127/justel>

Dossier numéro : 2021-01-10/02

Titre

10 JANVIER 2021. - Arrêté royal octroyant une dotation au Centre fédéral d'expertise des soins de santé pour l'année 2021

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 20-01-2021 page : 2768

Entrée en vigueur : 20-01-2021

Table des matières

Art. 1-7

Texte

Article [1er](#). Une dotation de 1.114.000 euros est allouée au Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), Centre Administratif Botanique - Doorbuilding, Boulevard du Jardin Botanique 55, 1000 Bruxelles (compte n° 679-0020512-45; IBAN : BE44 6790 0205 1245; BIC : PCHQBEBB).

[Art. 2](#). Le subside visé à l'article 1er est prélevé sur le crédit inscrit à l'allocation de base 24 58 41 42.20.01 - division organique 58 - programme d'activité 41 - du budget du Service public fédéral Sécurité sociale pour l'année budgétaire 2021.

Le paiement de ce subside s'effectue en quatre tranches égales de 278.500 euros :

- la première tranche est payée dans un délai de 10 jours suivant l'entrée en vigueur du présent arrêté;
- la deuxième tranche est payée dans le courant du premier mois du deuxième trimestre de 2021;
- la troisième tranche est payée dans le courant du premier mois du troisième trimestre de 2021;
- la quatrième tranche est payée dans le courant du premier mois du quatrième trimestre de 2021.

[Art. 3](#). La dotation est utilisée conformément au budget 2021 du KCE.

[Art. 4](#). Le KCE transmet dans le courant de l'année 2022 le compte annuel des recettes et des dépenses de l'année 2021 au Directeur général de la Direction générale Soutien et Coordination politiques du Service public fédéral Sécurité sociale.

[Art. 5](#). Le KCE rembourse le montant non-utilisé de la dotation au Trésor dans le courant de l'année 2022.

[Art. 6](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 7](#). Le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.